

**N°FIN/2022/103****Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2022	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2022	Effectif légal : <b>49</b> En exercice : <b>49</b> Présents : <b>41</b> Votants : <b>47</b>

**Séance du 8 décembre 2022**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi huit décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT  
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Frédérique COLAS  
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à M. Richard ZEIGER  
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE  
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY  
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à M. Nicolas SORET  
M. Nicolas DEILLER  
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND****Objet : Règlement de facturation de la redevance incitative (RI).**

FIN/2022/103

Conseil communautaire du  
8 décembre 2022**Objet : REGLEMENT DE FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE (RI)***[voir règlement de facturation en pièce jointe.]*

Afin de limiter le recours à la ligne de trésorerie et de permettre aux usagers un paiement échelonné de la redevance incitative, il est proposé de mettre en place une facturation au trimestre, en remplacement de la facturation au semestre actuellement applicable.

La commission « Déchets Déchèteries », réunie le 21 novembre 2022, a émis un avis favorable à ce changement, il convient donc de modifier le règlement de facturation. L'article 9-14 Périodicité de facturation sera modifié comme suit :

La facturation de la redevance incitative est trimestrielle et s'établit comme suit :

- en avril de l'année N :  $\frac{1}{4}$  de part fixe [  $\frac{1}{4}$  abonnement +  $\frac{1}{4}$  part volume +  $\frac{1}{4}$  part levées ou  $\frac{1}{4}$  dotation annuelle de sacs],
- en juillet de l'année N :  $\frac{1}{4}$  part fixe [  $\frac{1}{4}$  abonnement +  $\frac{1}{4}$  part volume +  $\frac{1}{4}$  part levées ou  $\frac{1}{4}$  dotation annuelle de sacs],
- en octobre de l'année N :  $\frac{1}{4}$  part fixe [  $\frac{1}{4}$  abonnement +  $\frac{1}{4}$  part volume +  $\frac{1}{4}$  part levées ou  $\frac{1}{4}$  dotation annuelle de sacs],
- en janvier de l'année N +1 :  $\frac{1}{4}$  part fixe [  $\frac{1}{4}$  abonnement +  $\frac{1}{4}$  part volume +  $\frac{1}{4}$  part levées ou  $\frac{1}{4}$  dotation annuelle de sacs], + levées supplémentaires éventuelles.

Par ailleurs, quelques modifications complémentaires ont été apportées par notre service juridique, notamment l'insertion d'extraits, relevant du cadre réglementaire. Le fond du règlement reste lui, inchangé.

Vu la Commission Déchets Déchèteries du 21 novembre 2022,

Vu la Conférence des Maires et la Commission des Finances du mercredi 30 novembre 2022,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

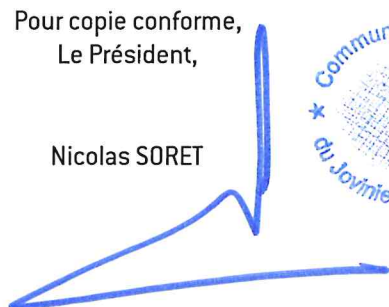
MET en place une facturation au trimestre,

MODIFIE le règlement de facturation,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

